

Document

L'exclusion de Bakounine et les siens de l'Association Internationale des travailleurs.

Rapport fait au Congrès de La Haye au nom du Conseil général sur l'Alliance de la démocratie socialiste

L'*Alliance de la démocratie socialiste* fut fondée par M. Bakounine vers la fin de l'année 1868. C'était une société internationale prétendant fonctionner, en même temps, en dehors et en dedans de l'Association internationale des travailleurs¹. Se composant de membres de cette dernière qui réclamaient le droit de participer à toutes les réunions internationales, elle voulait cependant se réserver d'avoir ses groupes locaux, ses fédérations nationales, ses congrès particuliers à côté de ceux de l'Internationale. En d'autres termes, l'Alliance prétendait dès le début former une sorte d'aristocratie au sein de notre association, un corps d'élite avec un programme à elle et avec ses privilèges particuliers.

Notre circulaire sur *Les Prétendues scissions dans l'Internationale* (pages 7 à 9, pièces justificatives n° 1) reproduit la correspondance qui eut lieu à ce moment entre le comité central de l'Alliance et notre Conseil général. Celui-ci refusa d'admettre l'Alliance tant qu'elle conserverait son caractère international distinct; il ne promit de l'admettre qu'à la condition qu'elle dissoudrait son organisation internationale particulière, que ses sections se convertiraient en simples sections de notre association, et que le Conseil serait informé du lieu et des effectifs numériques de chaque section nouvelle.

Voici ce que répondit, à ces demandes, le 22 juin 1869, le comité central de l'Alliance qui, à cette occasion, changeait de nom et prit celui de section de l'*Alliance de la démocratie socialiste de Genève* :

« Conformément à ce qui a été convenu entre votre Conseil et le comité central de l'Alliance de la démocratie socialiste, nous avons soumis aux différents groupes de l'Alliance la question de sa dissolution comme organisation distincte de celle de l'Association internationale des travailleurs... Nous avons le plaisir de vous annoncer que la grande majorité des groupes a partagé l'avis du comité central tendant à prononcer la dissolution de l'Alliance internationale de la démocratie socialiste. Aujourd'hui, cette dissolution est prononcée. En notifiant cette décision aux différents groupes de l'Alliance, nous les avons invités à se constituer, à notre exemple, en sections de l'A.I.T., et à se faire reconnaître comme telles par vous ou par le conseil fédéral de cette association dans leurs pays respectifs. Comme confirmation de la lettre que vous avez adressée à l'ex-comité de l'Alliance, nous venons aujourd'hui, en vous soumettant les statuts de notre section, vous prier de la reconnaître officiellement comme branche de l'Association internationale des travailleurs. » (Signé : le secrétaire provisoire C. Perron; pièces justificatives n° 2.)

L'exemplaire des statuts de l'Alliance se trouve aux pièces justificatives n° 3.

La section de Genève resta la seule qui demandait son affiliation. On n'entendit plus parler des autres prétendues sections de l'Alliance. Cependant, en dépit des intrigues continuelles des alliancistes tendant à imposer leur programme spécial à toute l'Internationale, et à s'assurer la direction de notre association, on devait croire qu'elle avait tenu sa parole, et qu'elle s'était dissoute. Mais, au mois de mai dernier, le Conseil général reçut des indications assez précises, dont il dut conclure que l'Alliance ne s'était jamais dissoute; qu'en dépit de la parole solennellement donnée elle avait existé et existait toujours sous forme de société secrète, et qu'elle usait de cette organisation clandestine pour poursuivre toujours son but original de domination. C'est surtout en Espagne que son existence devint de plus en plus manifeste, par suite des divisions au sein même de l'Alliance, dont nous tracerons plus loin l'historique.

1 Engels a rédigé ce rapport fin août à l'instigation du Conseil général. Après qu'il eut été approuvé par le Conseil général, il fut soumis le 5 septembre à la commission spéciale du Congrès de La Haye qui eut à examiner l'activité de l'Alliance.

Engels avait joint à ce rapport tous les documents mentionnés par lui.

Il suffit ici de dire que d'abord une circulaire des membres de l'ancien conseil fédéral de ce pays, membres en même temps du comité central de l'Alliance en Espagne (voir le n° 61, p. 3, col. 2 de l'*Émancipation*; pièces justificatives n° 4), en dévoila l'existence². Cette circulaire est datée du 2 juin 1872, et annonce à toutes les sections de l'Alliance en Espagne que les signataires venaient de se dissoudre comme section de l'Alliance et invitèrent les autres à suivre leur exemple. Elle fut publiée dans l'*Émancipation* (n° 59, pièce justificative n° 5).

Cette publication força le journal de l'Alliance, *la Federacion* de Barcelone (n° 155, 4 août 1872), à publier lui-même les statuts de l'Alliance (pièces justificatives n° 6).

En comparant les statuts de la société secrète avec les statuts soumis par l'Alliance de Genève au Conseil général, nous trouvons d'abord que le programme en tête de la première est identique à celui en tête de l'autre. Il n'y a que de légers changements de rédaction, de sorte que le programme particulier de Bakounine apparaît clairement dans les statuts secrets.

En voici le tableau exact :

L'article 1 de Genève est littéralement identique à l'article 5 secret.
L'article 2 de Genève est généralement identique à l'article 1 secret.
L'article 3 de Genève est littéralement identique à l'article 2 secret.
Les articles 4 et 5 de Genève sont généralement identiques à l'article 3 secret.
L'article 6 de Genève est généralement identique à l'article 4 secret.

Les statuts secrets eux-mêmes sont basés sur ceux de Genève. Ainsi l'article 4 secret correspond littéralement à l'article 3 de Genève; les articles 8 et 9 de Genève se trouvent, en bref, dans l'article 10 secret, comme les articles 15-20 de Genève dans l'article 3 secret.

L'article 7 de Genève, contrairement à la pratique actuelle des alliancistes, prêche « la *forte* organisation » de l'Internationale, et oblige tous les membres de l'Alliance à « soutenir... les résolutions des congrès et le pouvoir du Conseil général ». Cet article ne se trouve pas dans les statuts secrets, mais la preuve qu'il y a figuré, au commencement, c'est qu'il se retrouve presque littéralement dans l'article 15 du règlement de la section madrilène qui combine diverses professions (pièces justificatives n° 7).

Il est donc manifeste que nous avons affaire non à deux sociétés différentes, mais à une seule et même société. Alors que le comité central de Genève donna au Conseil général l'assurance que l'Alliance était dissoute; et que, sur la foi de cette déclaration, il fut reçu comme section de l'Internationale, les meneurs de ce comité central, Monsieur Bakounine à leur tête, renforcèrent l'organisation de cette Alliance en la transformant en société secrète, et en lui conservant le caractère international qu'on avait promis d'abandonner. La bonne foi du Conseil général et de toute l'Internationale, à laquelle la correspondance avait été soumise, fut indignement trompée. Après avoir débuté par un mensonge pareil, ces hommes n'avaient plus de raison de se gêner dans leurs machinations pour se soumettre l'Internationale ou, en cas d'échec, pour la désorganiser.

Voici maintenant les articles principaux des statuts secrets :

1. L'Alliance de la démocratie socialiste se *composera de membres de l'Association internationale des travailleurs*, et aura pour but la propagande et le développement des principes de son programme, et l'étude de tous les moyens propres à avancer l'émancipation directe et immédiate de la classe ouvrière.
2. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles et pour ne pas compromettre la marche de l'organisation sociale, l'Alliance sera *éminemment secrète*.

² Marx et Engels avaient contribué à dénoncer les activités des alliancistes, tant au Conseil général qu'en Espagne même. Engels, en tant que secrétaire correspondant pour l'Espagne, dénonça ces agissements dans une circulaire : « À toutes les sections espagnoles de l'Association internationale des travailleurs », publiée dans *La Emancipacion*, n° 62, du 7 août 1872. Dans le numéro suivant de ce journal, il reconnut, au nom du Conseil général, la nouvelle fédération de Madrid, en la félicitant de ce que « ses fondateurs étaient ceux-là mêmes qui, les premiers en Espagne, ont eu le courage de se séparer de cette société secrète appelée *Alliance de la démocratie socialiste*, de dénoncer ses intrigues et d'y faire obstacle ».

4. Personne ne pourra être admis comme membre sans avoir auparavant accepté complètement et sincèrement les principes du programme, etc.
5. L'Alliance *influera* tant qu'elle pourra au sein de la *fédération ouvrière locale*, de sorte qu'elle ne prenne pas une marche réactionnaire ou antirévolutionnaire.

6. La majorité des associés *pourra exclure de l'Alliance* chacun de ses membres *sans indication de cause*.

L'Alliance est donc une société secrète, formée au sein même de l'Internationale avec un programme spécial qui n'est pas du tout celui de l'Internationale, et ayant pour but la propagande de ce programme qu'elle considère comme seul révolutionnaire. Elle impose à ses membres le devoir d'agir au sein de leur fédération locale internationale de manière que cette dernière ne prenne pas une marche réactionnaire ou antirévolutionnaire, c'est-à-dire qu'elle ne s'éloigne aucunement du programme de l'Alliance. En d'autres termes, l'Alliance a pour but d'imposer, au moyen de son organisation secrète, son programme sectaire à toute l'Internationale. Le moyen le plus efficace d'y arriver, c'est de s'emparer des conseils locaux et fédéraux et du Conseil général, en y faisant élire, usant de la puissance donnée par l'organisation clandestine, des membres de l'Alliance. C'est précisément ce qu'a fait l'Alliance là où elle a cru avoir des chances de succès : nous verrons cela plus tard.

Il est clair que personne ne saurait en vouloir aux alliancistes de faire de la propagande pour leur programme. L'Internationale se compose de socialistes des nuances les plus variées, et son programme est assez ample pour les comprendre toutes. La secte bakouniniste y a été reçue aux mêmes conditions que les autres. Ce qu'on lui reproche, c'est précisément d'avoir violé ces conditions.

Quant au caractère secret de l'Alliance, c'est déjà autre chose. L'Internationale ne peut ignorer que les sociétés secrètes sont en beaucoup de pays, en Pologne, en France, en Irlande, un moyen légitime de défense contre le terrorisme gouvernemental. Mais elle a déclaré, à la Conférence de Londres, qu'elle veut rester complètement étrangère à ces sociétés, et que, par conséquent, elle ne les reconnaîtra pas comme sections. Et, ce qui est le point capital, nous nous trouvons ici en face d'une société créée pour combattre non les gouvernements, mais l'Internationale elle-même.

L'organisation d'une pareille société est une violation flagrante non seulement de l'engagement contracté envers l'Internationale, mais aussi de la lettre et de l'esprit de nos statuts et règlements généraux. Nos statuts ne connaissent qu'une seule espèce de membres de l'Internationale avec droits et devoirs égaux; l'Alliance les divise en deux castes, initiés et profanes, aristocrates et plébéiens, ces derniers étant destinés à être menés par les premiers, au moyen d'une organisation dont ils ignorent jusqu'à l'existence.

L'Internationale demande à ses adhérents de reconnaître pour base de leur conduite la vérité, la justice et la morale; l'Alliance impose à ses adeptes comme premier devoir le mensonge, la dissimulation et l'imposture, en leur prescrivant de tromper les Internationaux profanes sur l'existence de l'organisation clandestine, sur les motifs et sur le but même de leurs paroles et de leurs actions. Les fondateurs de l'Alliance savaient parfaitement que la grande masse des Internationaux profanes ne se soumettrait jamais sciemment à une organisation comme la leur, sitôt qu'ils en auraient connu l'existence. C'est pourquoi ils la firent « éminemment secrète ». Car il faut bien observer que le caractère secret de cette Alliance n'a pas pour objet de tromper la vigilance des gouvernements, car autrement on n'aurait pas débuté par sa constitution comme société publique; ce caractère secret était uniquement destiné à tromper l'Internationale profane, comme le prouve la manœuvre indigne dont l'Alliance a fait usage vis-à-vis du Conseil général. Il s'agit donc d'une véritable conspiration contre l'Internationale.

Pour la première fois dans l'histoire des luttes de la classe ouvrière, nous rencontrons une conspiration secrète ourdie au sein même de cette classe et destinée à miner non pas le régime exploiteur existant, mais l'Association même qui le combat le plus énergiquement.

Du reste, il serait ridicule de prétendre qu'une société se soit faite secrète pour se sauvegarder contre les poursuites des gouvernements actuels, étant donné que cette société prêche partout la doctrine dévirilisante de l'abstention absolue en matière politique, et déclare dans son programme (art. 3, préambule aux statuts secrets) qu'elle « repousse toute action révolutionnaire qui n'aurait pas pour objet immédiat et direct le triomphe de la cause des ouvriers contre le capital ».

Considérons maintenant quelle a été l'action de cette société secrète dans l'Internationale.

La réponse à cette question se trouve déjà, en partie, dans la circulaire privée du Conseil général sur *Les Prétendues Scissions*. Mais comme le Conseil général ne connaissait pas encore à ce moment-là l'étendue de l'organisation secrète, et comme, depuis, il s'est passé bien des faits importants, cette réponse ne pouvait être que fort incomplète.

Constatons d'abord qu'il y a eu deux phases bien distinctes dans l'action de l'Alliance. Dans la première, elle croyait pouvoir s'emparer du Conseil général et, ce faisant, de la direction suprême de notre association. C'était alors qu'elle demanda à ses adhérents de soutenir la « forte organisation » de l'Internationale et « le pouvoir du Conseil général d'abord, aussi bien que celui du conseil fédéral et du comité central ». C'est dans ces conditions que les alliancistes ont demandé au Congrès de Bâle tous ces pouvoirs étendus pour le Conseil général, pouvoirs qu'ils ont plus tard repoussés avec tant d'horreur parce que *autoritaires*.

Le Congrès de Bâle réduisit à néant les espérances de l'Alliance, du moins pour quelque temps, en la laissant à des intrigues locales. Elle se tint assez tranquille jusqu'à ce que la Conférence de Londres rétablît, par ses résolutions sur la politique de la classe ouvrière et sur les sections sectaires, le programme original de l'Internationale vis-à-vis du programme de l'Alliance, et mît fin à ce quiproquo international. Depuis, elle ourdit des menées dont il est question clans *Les Prétendues Scissions*.

Dans le Jura, en Italie et en Espagne, elle ne cessa de substituer son programme spécial à celui de l'Internationale.

La fédération jurassienne, qui constitue le centre de l'Alliance en Suisse, lança sa circulaire de Sonvilier contre le Conseil général. La forte organisation, le pouvoir du Conseil général, les résolutions de Bâle proposées et votées par les signataires de cette même circulaire y furent qualifiés d'*autoritaires*, désignation suffisante à ce qu'il paraît pour les faire condamner sans autre forme de procès; on y parla de « la guerre, la guerre ouverte éclatée dans nos rangs », on y demandait pour l'Internationale une organisation adaptée non aux besoins de la lutte actuelle, mais à on ne sait quel idéal de la société future, etc. À partir de là, on changea de tactique. La consigne était donnée. Les résolutions autoritaires de Bâle et de la Conférence de Londres ainsi que l'autoritarisme du Conseil général furent attaqués violemment partout où L'Alliance avait des ramifications, en Italie et en Espagne surtout.

On ne parlait plus que de l'autonomie des sections, de groupes librement fédérés, d'anarchie, etc. Tout cela se comprend facilement. La puissance de la société secrète au sein de l'Internationale devait naturellement s'accroître à mesure que l'organisation publique de l'Internationale se relâchait et s'affaiblissait. Le grand obstacle que l'on rencontra, c'est le Conseil général, et c'est lui qu'on attaqua en première ligne. Mais nous verrons tout à l'heure qu'on traita de la même manière les conseils fédéraux dès que l'on crut l'occasion opportune.

La circulaire du Jura n'eut aucun effet, excepté dans les pays où l'Internationale était plus ou moins sous l'influence de l'Alliance, en Italie et en Espagne. Dans ce dernier pays, l'Alliance et l'Internationale avaient été fondées en même temps, immédiatement après le Congrès de Bâle. Les Internationaux les plus dévoués de l'Espagne furent amenés à croire que le programme de l'Alliance était identique à celui de l'Internationale, que l'organisation secrète existait partout, et que c'était presque un devoir d'y entrer. Cette illusion fut détruite par la Conférence de Londres, où le délégué espagnol, Anselmo Lorenzo - lui-même membre du comité central de l'Alliance de son pays -, put se convaincre du contraire, ainsi que par la circulaire du Jura lui-même, dont les attaques violentes et les calomnies contre cette conférence et contre le Conseil général avaient été immédiatement reproduites par tous les organes de l'Alliance.

La première conséquence de la circulaire jurassienne fut donc en Espagne de créer une scission, au sein même de l'Alliance espagnole, entre ceux qui étaient avant tout des Internationaux et ceux qui ne voulaient de l'Internationale que pour autant qu'elle était dominée par l'Alliance. La lutte, sourde d'abord, éclata bientôt dans les réunions de l'Internationale. Le conseil fédéral, élu par la Conférence de Valence (septembre 1871), ayant prouvé par ses actes qu'il préférait l'Internationale à l'Alliance, la majorité de ses membres furent expulsés de la fédération locale de Madrid, dominée par l'Alliance. Ils furent réhabilités par le Congrès de Saragosse, et deux de ses membres les plus actifs - Mora et Lorenzo - furent réélus au nouveau conseil fédéral, bien que tous les membres de l'ancien conseil aient d'avance déclaré ne pas vouloir les accepter.

Le Congrès de Saragosse fit craindre aux meneurs de l'Alliance que l'Espagne ne s'échappe de leurs mains. Elle dirigea donc immédiatement contre le pouvoir du conseil fédéral espagnol les mêmes attaques que la circulaire du Jura avait dirigées contre les attributions prétendument autoritaires du Conseil général. En Espagne, une organisation parfaitement démocratique et en même temps très complète avait été élaborée

par le Congrès de Barcelone et par la Conférence de Valence. Elle avait eu, grâce aussi à l'activité du conseil fédéral élu à Valence (activité reconnue par un vote exprès du congrès), les résultats brillants dont il a été question dans le rapport général.

À Saragosse, Morago, l'âme de l'Alliance en Espagne, déclara que les attributions du conseil fédéral dans cette organisation étant *autoritaires*, il fallait les restreindre, lui ôter le droit d'admettre ou de refuser de nouvelles sections, le droit de constater si leurs statuts sont conformes à ceux de la fédération, le réduire enfin au rôle d'un simple bureau de correspondance et de statistique. En rejetant les propositions de Morago, le congrès résolut de maintenir l'organisation autoritaire existante. (Cf. *Estracto de las actas del segundo congreso obrero*, p. 109 et 110; pièces justificatives n° 8. Sur ce point, le témoignage du citoyen Lafargue, délégué au Congrès de Saragosse, sera important.)

Pour écarter le nouveau conseil fédéral des dissensions surgies à Madrid, le congrès le transféra à Valence. Mais la cause de ces dissensions - l'antagonisme qui commençait à se développer entre l'Alliance et l'Internationale - n'avait pas un caractère local. Le congrès, ignorant jusqu'à l'existence de l'Alliance, avait composé le nouveau conseil exclusivement de membres de cette société. Deux d'entre eux - Mora et Lorenzo - en étaient devenus les antagonistes, et Mora n'avait pas accepté son élection. La circulaire du Conseil général sur *Les Prétendues Scissions*, réponse à celle du Jura, mit en demeure tous les Internationaux de se déclarer ou pour l'Internationale, ou pour l'Alliance. La polémique s'envenima de plus en plus entre *La Emancipacion*, d'une part, et *La Federacion* de Barcelone et la *Razon* de Séville, journaux alliancistes, de l'autre. Enfin, le 2 juin, les membres de l'ancien conseil fédéral, rédacteurs de *La Emancipacion* et membres du comité central espagnol de l'Alliance, résolurent d'adresser à toutes les sections espagnoles de l'Alliance la circulaire où ils déclarèrent se dissoudre comme section de la société secrète, et invitèrent les autres sections à suivre leur exemple. La vengeance ne se fit pas attendre. Ils furent immédiatement, et en violation flagrante des règlements en vigueur, expulsés de nouveau de la fédération locale de Madrid. Ils se constituèrent alors en nouvelle fédération de Madrid, et demandèrent que le conseil fédéral la reconnaisse.

Mais, en attendant, l'élément allianciste du conseil, renforcé par des cooptations de nouveaux membres, était parvenu à le dominer complètement, de sorte que Lorenzo s'en retira. La demande de la nouvelle fédération de Madrid eut pour réponse un refus net de la part du conseil fédéral qui, alors, s'occupait déjà d'assurer l'élection de candidats alliancistes au Congrès de La Haye. À cet effet, il adressa aux fédérations locales une circulaire privée en date du 7 juillet, dans laquelle, après avoir répété les calomnies de *La Federacion* contre le Conseil général, il proposa aux fédérations d'envoyer au congrès une délégation commune à toute l'Espagne, élue à la majorité de la totalité des voix, dont le scrutin serait fait par le conseil lui-même (pièces justificatives n° 9). Pour tous ceux qui connaissent l'organisation secrète au sein de l'Internationale espagnole, il est évident que c'était faire élire des hommes de l'Alliance pour les envoyer au congrès avec l'argent des Internationaux. Dès que le Conseil général, auquel cette circulaire n'avait pas été envoyée, eut connaissance de ces faits³, il adressa au conseil fédéral espagnol, le 24 juillet, la lettre jointe aux pièces justificatives⁴ (n° 10). Le conseil fédéral répondit le 1^{er} août qu'il lui fallait du temps⁵ pour traduire notre lettre écrite en français, et le 3 août il écrivit au Conseil général la réponse évasive publiée dans *La Federacion* (pièce justificative n° 11). Dans cette réponse, il prit le parti de l'Alliance. Le Conseil général, après avoir reçu la lettre du 1^{er} août, avait déjà fait publier cette correspondance dans *La Emancipacion*.

Ajoutons que, dès que l'organisation secrète avait été révélée, on prétendit que l'Alliance avait déjà été dissoute au Congrès de Saragosse. Le comité central, cependant, n'en fut pas prévenu⁶ (pièces justificatives n° 4).

3 Dans le texte manuscrit, le passage suivant est barré : « Ce qui était au temps où il acquit les premières preuves irrécusables de l'existence de l'organisation secrète. »

4 Engels fait allusion aux lettres du Conseil général de Londres : « À toutes les sections espagnoles de l'Association internationale des travailleurs », publiée le 17-8-1872 dans *L'Emancipacion*, et « À la nouvelle fédération de Madrid », *ibid.*, 24-8-1872.

5 Dans le texte manuscrit, le passage suivant est barré : « [...] chercha à gagner du temps d'abord, prétendant [...] ».

6 Dans le texte manuscrit, le passage suivant est barré : « Et quelle confiance peut-on accorder à une telle affirmation, après l'expérience faite en 1869 ? Elle ne serait confirmée par aucune preuve. Au contraire, les faits montrent plutôt que l'organisation subsiste toujours. »

La nouvelle fédération de Madrid nie le fait qu'elle connaît sans doute. Du reste, il est ridicule de prétendre que la branche espagnole d'une société internationale, comme l'Alliance, puisse se dissoudre sans consulter les autres branches nationales.

Immédiatement après, l'Alliance tenta son coup d'État. Voyant qu'au Congrès de La Haye il lui serait impossible de s'assurer, en renouvelant les manœuvres de Bâle et de La Chaux-de-Fonds, une majorité factice, elle profita de la conférence tenue à Rimini par la soi-disant fédération italienne pour faire acte de scission ouverte. Les délégués ci-réunis le résolurent à l'unanimité (voir pièces justificatives n° 12). Voilà donc le congrès de l'Alliance opposé à celui de l'Internationale. Cependant, on s'aperçut bientôt que ce projet ne promettait pas de succès. On le retira, et on résolut d'aller à La Haye. Or, voilà que ces mêmes sections italiennes, sections dont *une seule* sur vingt et une appartient à notre association, après avoir répudié le Congrès de La Haye, ont le front d'envoyer à La Haye leurs délégués⁷ !

Considérant

1. Que l'Alliance fondée et dirigée par M. Bakounine (et qui a pour organe principal le comité central de la fédération jurassienne) est une société hostile à l'Internationale, parce qu'elle s'efforce ou de dominer l'Internationale, ou de la désorganiser;
2. Que, par conséquent, l'Internationale et l'Alliance sont incompatibles,

le Congrès décrète :

1. M. Bakounine et tous les membres actuels de l'Alliance de la démocratie socialiste sont exclus de l'Association internationale des travailleurs. Ils ne pourront y rentrer qu'après avoir publiquement répudié toute communauté avec cette société secrète;
2. La fédération jurassienne, comme telle, est exclue de l'Internationale.

(*Le parti de classe* - page 190 - Karl Marx, Friedrich Engels)

Congrès de l'A.I.T. tenu à La Haye (2 au 7-9-1872)

Discussion sur l'Alliance

Splingard demande des détails et désire savoir comment Marx s'est procuré les documents, car cela n'a pu se faire par des moyens honnêtes. Engels avait apporté des preuves, mais Marx s'est contenté de formuler des assertions⁸. Si Bakounine a failli à sa promesse de traduire l'œuvre de Marx, c'est parce qu'on lui a conseillé d'agir ainsi. L'Alliance existait à Genève et en Espagne avant l'A.I.T. : « À Genève, vous l'avez reconnue. Prouvez donc qu'elle existe encore, non par des statuts, des lettres ou d'autres choses semblables, mais par des procès-verbaux et des comptes rendus de séances. »

Marx (grossièrement interrompu par Splingard) déclare que Splingard s'est comporté en avocat, mais non en juge. Il affirme faussement, ou plutôt de façon incorrecte, que Marx n'a pas présenté de preuves, tout en sachant très bien qu'il avait remis presque toutes ses preuves à Engels. Le conseil fédéral espagnol a également fourni des preuves. Lui, Marx, en a apporté d'autres de Russie, mais il ne peut évidemment pas révéler le nom de l'expéditeur. D'ailleurs, les autres membres de la commission lui ont donné leur parole d'honneur de ne rien divulguer sur ces délibérations. Lui a son opinion sur la question. Splingard peut bien en avoir une autre. Les documents n'ont pas été obtenus par des moyens malhonnêtes, ils ont été envoyés spontanément...

Le congrès passe ensuite au vote par appel nominal sur les propositions de la commission d'enquête. L'expulsion de Michel Bakounine est décidée par 29 voix contre 7 et avec 8 abstentions. Par 25 voix contre

⁷ Dans le texte manuscrit, le passage suivant est ajouté de la main d'Engels en allemand : « Ensuite la lettre de Bakounine, et les statuts, si nécessaire. »

⁸ Cf. la séance du 7 septembre 1872, *ibid.*, p. 366-367.

16 et avec 10 abstentions, le congrès décide d'expulser James Guillaume de l'A.I.T. Par 16 voix contre 10 abstentions, le congrès refuse l'expulsion d'Adhemar Schwitzguebel⁹.

9 Plus tard, Marx apportera une précision intéressante sur ce point. Au Congrès de La Haye, il n'a pas demandé l'expulsion de Guillaume et Schwitzguebel. C'est la commission d'enquête qui l'a demandée. « Ce que j'ai demandé au congrès, c'est l'exclusion de l'Alliance et la désignation d'une commission d'enquête à cet effet. » (*Volksstaat*, 26-10-1872.)